



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04220181001223**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de la Loire.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Étienne, le 1 octobre 2018

Transmis en Préfecture le :  
2 octobre 2018

Monsieur Philippe LACHAIZE  
Directeur du CDG42

Le Centre de gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04218055795001	Ingénieur	CONDUCTEUR(TRICE) D'OPERATIONS <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	SAINTE ETIENNE METROPOLE 42000 Saint etienne	01/07/2018	04220180601092
V04218021669001	Attaché	Directeur Adjoint <a href="#">Plus de détail</a>	Absence de candidature adaptée	Temps complet	Mairie de SAINT ETIENNE 42000 Saint-Etienne	01/08/2018	04220180619390